

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°16 du 6 avril 2012**

TEXTE SIGNALE

**DÉCRET N° 2011-1990**

modifiant le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie  
(rectificatif).

*Du 28 décembre 2011*

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE.

**DÉCRET N° 2011-1990 modifiant le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie (rectificatif).**

*Du 28 décembre 2011*

NOR I O C J 1 1 1 9 9 1 2 Z

---

*Texte modifié :*

Décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n°34 ; signalé au BOC 43/2008 ; BOEM 651.4.1) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 303 du 31 décembre 2011, texte n° 34 ; signalé au BOC 16/2012.

---

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 décembre 2011, édition électronique, texte n° 29, article 14., I., dans le tableau, en ce qui concerne le grade d'adjudant :

Colonnes « Situation ancienne » et « Situation nouvelle », supprimer : « Exceptionnel ».

Colonne « Ancienneté d'échelon conservée dans la limite de celle exigée au II. du présent article », supprimer : « Ancienneté acquise ».